

Article L2315-35 du Code du travail - Réunions et commissions du CSE

Date de mise à jour : 16 Novembre 2022

Notre analyse

Selon des modalités précisées par le règlement intérieur du comité, le procès verbal des réunions du CSE peut, après son adoption, être affiché ou diffusé dans l'entreprise par le secrétaire du comité.

Article L2315-35 du Code du travail - Réunions et commissions du CSE

Le procès-verbal des réunions du comité social et économique peut, après avoir été adopté, être affiché ou diffusé dans l'entreprise par le secrétaire du comité, selon des modalités précisées par le règlement intérieur du comité.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



CSE : Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le Comité Social et Economique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)